

INTERVENTION SUR LE TRI



Le 17 novembre 2015, des intervenants sont venus nous expliquer l'ensemble de la filiale du tri. Violenne Charlie et Nicolas étaient nos 3 intervenants.

Il existe deux catégories de déchets :

- déchets normal : un bien que son détenteur destine à l'abandon.
- déchets ultime : déchets non-valorisables dans les conditions techniques et économiques du moment.

Nous pouvons recycler 45% de nos déchets.

Recycler, c'est donner une seconde vie aux déchets et donc économiser les matières premières ; ce qui est bon pour la planète. Les déchets triés partent au centre de tri où ils vont être classés en fonction de leur matière et être ainsi valorisés. Certaines cannettes recyclées peuvent devenir des pièces de voiture, le plastique de la fibre polaire et le carton du carton recyclé.

Il y a bien des métiers sur le tri :

- agents de collecte (chauffeurs, rippers)
- trieur
- mécanicien
- chimiste
- agent de maîtrise
- agent gardien entre transfert
- collecteur de déchets toxiques
- éboueur
- ambassadeur de tri
- technicien
- responsable d'exploitation
- responsable de quais
- chauffeur enlèvement caissons

Les plus ♥ : Nous avons complété nos informations sur le tri et découvert de nombreux métiers. Les intervenants étaient très gentils et très aimables. Intervention très enrichissante et pertinente, en rapport avec la COP-21

Les moins : Manque d'interaction, Charlie n'a vraiment pas parlé. Défilement du diaporama trop rapide.

Pensez à trier vos déchets ! C'est important !